

L'an deux mil vingt et un, le trente août à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/08/2021

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Odile SINQUIN, Michelle DELETANG, Virginie MONNEREAU, Messieurs Marc BOUILLAUD, Dominique BERNARD, Jimmy BARBARIT, Kévin GENTREAU, Manuel ROBLIN et Jérôme MALADRY.

Absents excusés : Monsieur Joël RAFIN ayant donné procuration à Mme MONNEREAU Virginie. Madame Virginie MONNEREAU a été élue secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE N°2- BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante pour un virement de crédit :

COMPTE	INTITULE DES COMPTES	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
020	Dépenses imprévues	-350.00€	
165	Dépôts et cautionnements		+ 350.00€
SOLDE INVESTISSEMENT DEPENSES			0.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative n°2 du budget principal présentée ci-dessus.

PARTICIPATION INSCRIPTION TRANSPORTS SCOLAIRES 2020-2021 COLLEGES- ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2021-06-04

Monsieur le Maire rappelle qu'au mois de juin dernier, le Conseil Municipal a délibéré pour participer aux transports scolaires 2020-2021 pour les élèves fréquentant les collèges publics et privés.

Il convient de modifier cette délibération pour étendre la participation à l'inscription des transports scolaires 2020-2021 à tous les élèves confondus (du primaire au collège).

A noter que la participation communale est de 50% du coût d'inscription.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de verser la même participation pour l'année scolaire 2020-2021, pour tous les élèves fréquentant les établissements primaires et collèges publics et privés.

CREATION D'EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la responsable des services administratifs peut prétendre à un avancement de grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Pour bénéficier de cet avancement dans ce nouveau grade, il convient de créer l'emploi correspondant, à savoir adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps non complet, soit 32 heures hebdomadaires à compter du 15/09/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires, à compter du 15/09/2021.

CREATION D'UN RESEAU D'EAUX PLUVIALES RUE DU CALVAIRE

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il convient de créer un réseau d'eaux pluviales rue du Calvaire de façon à évacuer l'eau émanant des terrains situés impasse de l'Ajonc.

Il présente au Conseil Municipal les 2 devis :

- ATPR pour un montant de : 18 076.00€ HT- 21 691.20€ TTC
- EIFFAGE pour un montant de : 20 718.10€ HT- 24 861.72€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer un réseau d'eaux pluviales rue du Calvaire et retient la proposition de ATPR pour un montant de **18 076.00€ HT**.

DECISION MODIFICATIVE N°3- BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante afin de réaliser les travaux de création de réseau d'eaux pluviales Rue du Calvaire.

COMPTE	INTITULE DES COMPTES	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
2151	Réseaux de voirie	-22 000.00€	
21538	Autres réseaux		+ 22 000.00€
SOLDE INVESTISSEMENT DEPENSES			0.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative n°3 du budget principal présentée ci-dessus.

LOCATION LOGEMENT 11 PLACE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de location formulée par Monsieur et Madame HARBONNIER Pierre pour le logement vacant situé 11 Place de l'Eglise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de louer ce logement à Monsieur et Madame HARBONNIER Pierre, à compter du 1^{er} septembre 2021 et fixe le loyer mensuel à **600.00€** (charges non comprises et loyer révisable chaque année au 1/07) avec une caution du même montant demandée à l'entrée dans le logement.

MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire fait le point avec le Conseil Municipal sur toutes modifications à apporter au Plan Communal de Sauvegarde, suite au renouvellement du Conseil.

Questions diverses

- Monsieur le Maire fait le point sur l'organisation de la randonnée (affiches/ fléchages/ravitaillements/inscriptions/courses..)
- RDV avec le SYDEV pour des éventuels projets photovoltaïques (8/09)
- Demandes de devis à effectuer pour un podium dans la salle polyvalente
- lancement site internet fin septembre 2021

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 27 septembre 2021

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 et l'article R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 06 septembre 2021

Le Maire